PR3.3.2

Partie D : Québec

Section 1: Introduction

1 INTRODUCTION

1.1 Aperçu

Cette section présente un aperçu de la description du Projet pour le tronçon du Québec (c.-à-d., nouveau pipeline et installations connexes) aux fins de la présente évaluation des effets environnementaux et socioéconomiques. Pour en savoir plus sur la portée du Projet et les méthodes d'évaluation, consultez les sections suivantes du volume 1 :

- description du Projet (Section 2)
- aperçu du contexte réglementaire (Section 3)
- description du tracé et du processus de sélection de l'emplacement des installations (Section 4)
- résumé du contexte environnemental et socioéconomique (Section 5)
- description des méthodes d'évaluation, sommaire des effets du Projet et des interactions et aperçu du programme de consultation (Section 6)
- survol des processus d'inspection, de surveillance et de suivi (Section 7)
- évaluation des processus de désaffectation et de fermeture (Section 8)

Le volume 6 décrit le processus d'évaluation des accidents et des défaillances pendant la construction et l'exploitation des installations.

1.2 Description du Projet

Le tronçon de pipeline dans le sud du Québec comprend 693 km de nouvelle canalisation de 42 po de DN en direction nord-est, de la frontière entre l'Ontario et le Québec jusqu'au terminal de réservoirs de Cacouna, puis en direction sud-est jusqu'à la frontière entre le Québec et le Nouveau-Brunswick. Ce segment comprend également la construction et l'exploitation des latéraux de Montréal (17 km de canalisation de 42 po de DN) et de Lévis (10 km de canalisation de 42 po de DN), qui relient la canalisation principale à partir des stations de comptage au point de livraison de Montréal et de Lévis à des raffineries à Montréal et à Lévis. Aux fins de la présente évaluation, on suppose que la largeur de l'emprise utilisée pour la construction du nouveau pipeline (tronçons principal et latéraux) sera de 60 m. Cette zone est plus large que celle qui devrait être perturbée par les travaux de construction. Cette façon de faire permet de s'assurer que les espaces de travail permanents et temporaires sont inclus dans le calcul des zones qui seront perturbées pour évaluer les effets du Projet. Les nouvelles installations associées au nouveau pipeline seront constituées des stations de comptage au point de livraison de Montréal et de Lévis et de 11 stations de pompage. Pour en savoir plus sur les composantes du Projet, consultez la section 2 du volume 1. Le tracé détaillé du pipeline est décrit à la section 4 du volume 1. Il n'y a pas de tronçon de pipeline à convertir au Québec.

La zone d'implantation du Projet considérée dans l'évaluation des effets du Projet pour le tronçon du Québec comprend la zone de perturbations physiques associée à la construction et à l'exploitation des installations permanentes suivantes :

- nouveau pipeline (tronçons principal et latéraux), qui exigera une superficie de 4 320 ha (longueur totale de 720 km et emprise de 60 m de largeur pour la construction)
- station de comptage au point de livraison de Montréal, qui occupera une superficie de 1,4 ha
- station de comptage au point de livraison de Lévis, qui occupera une superficie de 1,9 ha
- onze stations de pompage (voir le tableau 1-1), qui occuperont une superficie de 9,0 ha chacune

Tableau 1-1 Stations de pompage au Québec

Station de pompage	Latitude	Longitude
Lachute	45° 38' 22,19" O	-74° 16' 40,32" N
Mascouche	45° 46' 36" O	-73° 32' 4,62" N
Maskinongé	46° 14' 9,99" O	-73° 0' 45,48" N
Saint-Maurice	46° 26' 1,83" O	-72° 29' 15,08" N
Donnacona	46° 41' 38,05" O	-71° 41' 0,3" N
Lévis	46° 41' 54,4" O	-71° 9' 43,4" N
Cap-Saint-Ignace	47° 1' 56,71" O	-70° 23' 43,85" N
Saint-Gabriel-Lalemant	47° 20' 53,12" O	-69° 48' 48,03" N
Cacouna	47° 55' 14,02" O	-69° 28' 32,92" N
Saint-Honoré-de-Témiscouata	47° 38' 27,01" O	-69° 14' 24,8" N
Dégelis	47° 31' 58,63" O	-68° 28' 17,68" N

Les activités concrètes suivantes ont été évaluées pour le tronçon du Québec :

- nouveau pipeline: préparation de l'emprise (p. ex., défrichage, déplacement du sol arable, terrassement), excavation des tranchées, franchissement des cours d'eau, essais hydrostatiques, installation des vannes de sectionnement, nettoyage et remise en état définitive
- stations de comptage au point de livraison : préparation du site (p. ex., défrichage, prélèvement du sol, terrassement), nettoyage, remise en état provisoire
- stations de pompage : préparation du site (p. ex., défrichage, prélèvement du sol, terrassement, dynamitage), enfoncement des pieux, essais hydrostatiques, nettoyage, remise en état provisoire

Les composantes suivantes du Projet n'ont pas été incorporées à l'évaluation des effets environnementaux et socioéconomiques, étant donné que l'information pertinente n'était pas disponible au moment du dépôt de la demande. L'emplacement de ces installations est déterminé en fonction de considérations liées à la conception technique, à la construction, à l'environnement et aux parties prenantes. Ces installations comprennent :

- les voies d'accès permanentes aux sites des stations de pompage et aux vannes de sectionnement de la canalisation principale
- les optimisations des sites des tracés ou des installations dans le cadre de la conception détaillée et en fonction des résultats des consultations
- les emplacements confirmés des camps, des aires de stockage et des autres installations auxiliaires temporaires

Dans la mesure du possible, l'emplacement de ces installations sera déterminé de façon à optimiser l'utilisation de zones déjà perturbées et à éviter les zones sensibles. Les installations seront évaluées et les rapports additionnels appropriés seront soumis à l'ONÉ au quatrième trimestre de 2014. Toutefois, grâce aux meilleures pratiques de gestion et aux mesures d'atténuation et de protection de l'environnement standards, les conclusions de l'évaluation ne devraient pas être modifiées.